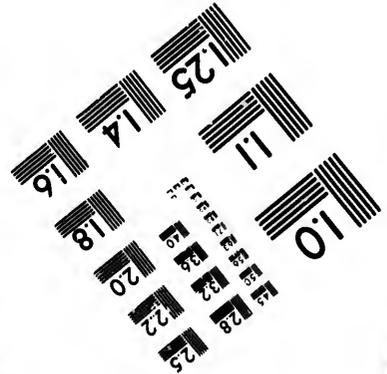
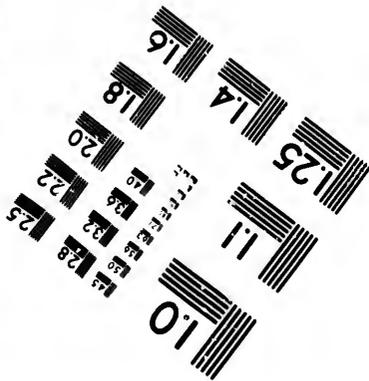
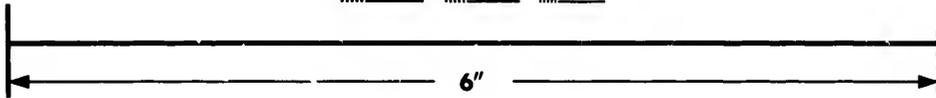
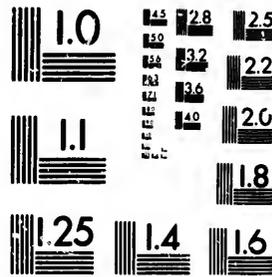


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

12.8
12.5
12.2
12.0
8

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
51

© 1984

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

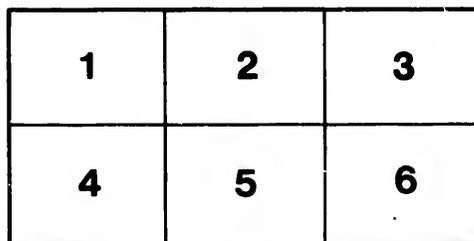
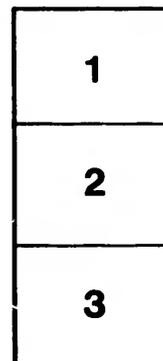
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

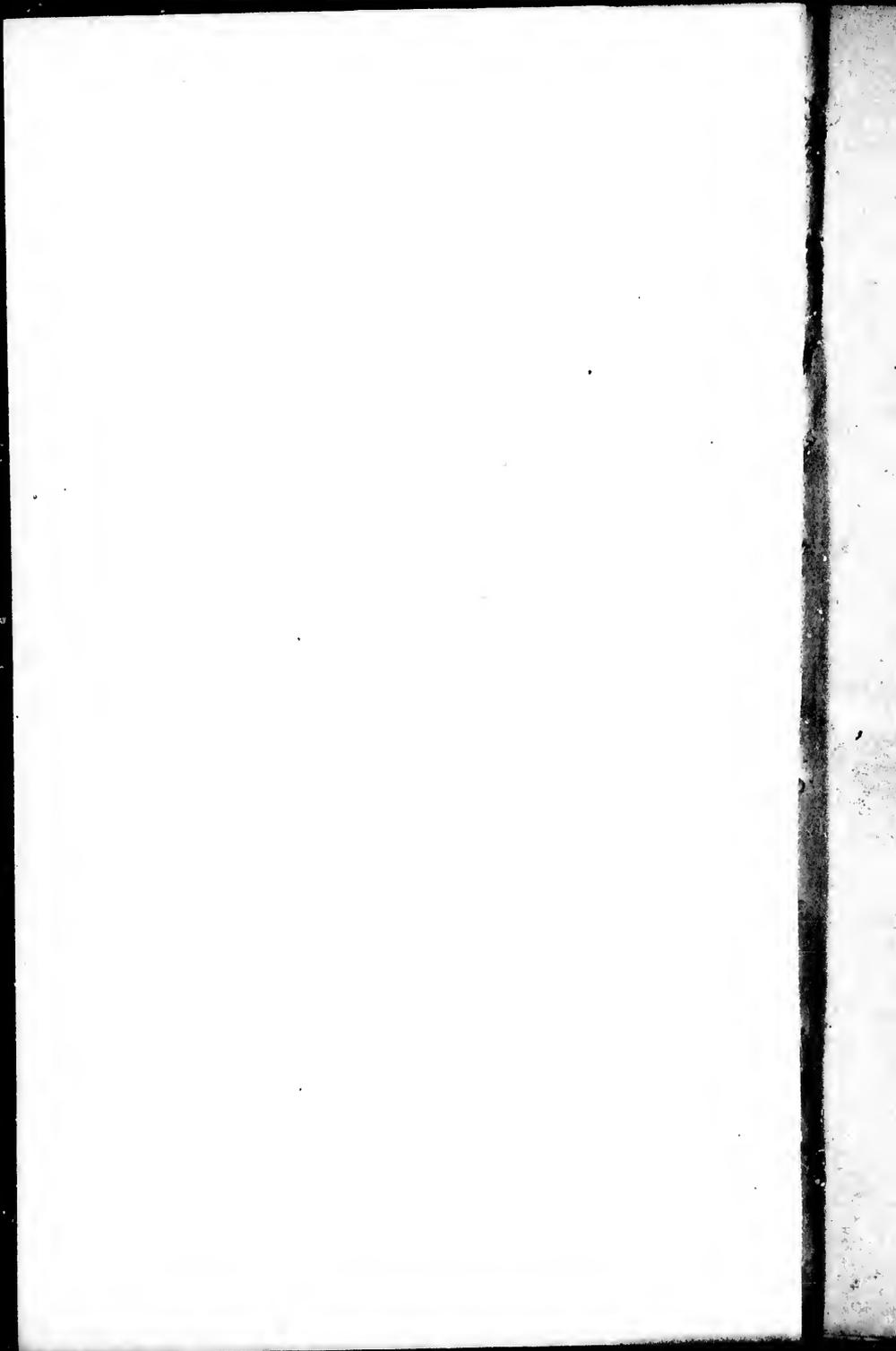
La bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



EXECUTION

DE

JOHN MEEHAN

5000 A 6000 PERSONNES PRÉSENTES

**Conduite du prisonnier—Ses dernières
paroles—Complainte du condamné**

—
Grand incendie à Osaka (Japon)—30,000
maison brûlées—1000 personnes périés
par le feu
—

QUÉBEC

Des Presses Mécaniques du *Canada*

1864



2000 10 10

1000 10 10

1000 10 10

1000 10 10

1000 10 10

1000 10 10

EXECUTION DE JOHN MEEHAN

LE 22 MARS 1864

Québec a été témoin, hier, d'un triste spectacle. L'échafaud qui n'avait pas été élevé dans ses murs depuis 1836 a été dressé de nouveau pour l'exécution de John Meehan.

Le malheureux condamné John Meehan a subi hier matin toute la rigueur des lois en face de la prison de cette ville, devant une multitude de plus de cinq mille personnes.

Cet infortuné était né en Canada à Ste. Catherine de Fossambaut et avait 23 ans. Son père—un respectable cultivateur—demeura sur une propriété qui lui appartenait dans cette paroisse jusqu'à sa mort, qui arriva il y a 4 ans. Alors sa mère vendit sa ferme pour venir avec ses six enfans se fixer en cette ville où Meehan choisit l'emploi de charretier qu'il garda jusqu'au moment de la perpétration du crime, qui a eu une si funeste influence sur sa carrière. Jusqu'à cette dernière période la vie de Meehan n'offre aucune offense punissable par la loi. Elevé à la campagne sous la surveillance de parents pieux et respectables.

Meehan avait été tenu à l'abri des dangers qui menacent la jeunesse dans une cité populeuse. Dans sa paroisse il passait pour un jeune homme paisible, sobre, et ce fut avec un grand étonnement que l'on y apprit la nouvelle du meurtre.

D'un extérieur assez agréable, il était d'une taille un peu au-dessus de la moyenne; sa chevelure tirait sur le rouge; c'était un jeune homme actif et intelligent qui ne portait sur sa figure aucun des signes qui caractérisent les meurtriers.

SON CRIME.

Nos lecteurs savent déjà par le compte-rendu de son procès que nous avons donné lors de son instruction en février dernier que Meehan fut trouvé coupable du meurtre de Pearl.

Le crime fut commis dans la rue St. Valier, faubourg St. Roch, le 11 septembre 1863, vers midi. Une chose étrange, c'est que les témoignages n'établissent pas les motifs qui portèrent Meehan à faire le coup. Il circule une vague rumeur qu'une ancienne inimitié de famille existait entre Meehan et sa victime. Il est bien probable, d'après ses dernières paroles sur l'échafaud, que c'est cette ancienne querelle qui a causé le malheur. Meehan fut aidé dans la perpétration du meurtre par un

nommé Crotty, qui se trouve actuellement en prison en attendant son procès qui aura lieu au prochain terme de la Cour du Banc de la Reine. Le jury accompagna son verdict d'une forte recommandation à la clémence de la Cour. Une sentence de mort fut néanmoins immédiatement prononcée contre lui.

Dans l'intervalle des six semaines qui s'écoulèrent depuis sa sentence jusqu'à son dernier jour, des efforts inouïs furent tentés auprès du gouverneur pour obtenir une commutation de peine. Mais tout fut inutile, Son Excellence resta inexorable. Lundi dernier, une députation de membres du parlement fit une dernière tentative auprès du gouverneur qui répondit encore par un refus. Meehan apprit le rejet de ce dernier appel en sa faveur avec un calme apparent; mais dès que ceux qui vinrent le lui annoncer furent partis, l'infortuné éclata en sanglots et comprit alors toute l'horreur de sa position et la nécessité pour lui de n'attendre de clémence que du côté du ciel. Il reprit bientôt ce courage qu'il a conservé jusqu'à sa dernière heure, grâce aux secours religieux que lui prodiguèrent son confesseur le Rév. P. Maker et les Sœurs de Charité.

Il mangeait bien, dormait bien et conversait avec liberté avec tous ceux qui l'appre-

étaient, déclarant fréquemment en parlant du meurtre qu'il n'avait jamais eu l'intention de tuer Pearl.

L'ÉCHAFAUD.

L'échafaud, comme nous l'avons déjà dit, n'avait pas été élevé depuis le 8 avril, 1836, où un malfaiteur fameux du nom de Devlin *alias* Harviker fut pendu au même endroit pour le meurtre d'une femme nommée Mary Ann Reilly. Deux ans auparavant, en 1834 le bourreau avait accompli sa triste besogne pour l'exécution de William Shuter, convaincu du meurtre de Living Lane ; quelques années précédemment un autre individu du nom de Pounder fut aussi pendu pour meurtre. La potence fut dressée de nouveau la semaine dernière audessus de la porte principale de la prison. Le gibet était peint en noir et offrait un aspect lugubre. Au bas de l'échafaud avait été construite une clôture de planches qui atteignait presque la plateforme sur laquelle se trouvait la trappe fatale. Cet enclos était destiné à empêcher la foule de s'approcher de trop près et pour dérober à sa vue les convulsions du supplicié.

LA FOULE.

Comme d'ordinaire à ces sortes de spectacles, la foule qui s'est portée hier à l'exécution

de Meelian était immense ; il n'y avait pas moins de 6,000 personnes. La rue St. Stanislas était bloquée par la foule jusqu'à la rue St. Jean ; les rues Ste. Anne et Dauphine l'étaient aussi sur un long parcours. Le mur et la clôture de l'église méthodiste étaient couverts de curieux, de même que le toit de l'école St. André, la clôture de la résidence du Rév. Dr. Cook ; les arbres qui étaient dans la cour du Rév. ministre disparaissaient entièrement sous des grappes d'hommes qui s'y tenaient obstinément cramponnés. Des branches cédant sous le poids énorme qu'elles portaient, furent brisées et jetées à terre avec ceux qui y étaient fixés.

Dans cette foule avide de voir une exécution capitale, on remarquait un assez bon nombre de femmes. La multitude se composait à peu près également de personnes d'origine anglaise et française.

DANS LA PRISON.

Il n'y a eu qu'un petit nombre de personnes d'admisses dans la prison. Ce furent des représentants de la presse, avec quelques membres de la législature, le shérif Sewell le député shérif Von-Exeter, le coroner Panet, le géôlier, M. McClaren, et divers autres messieurs occupant des positions officielles en rapport avec l'administration de la justice, outre les méde-

riant
ntion

à dit,
1836,
Devlin
endroit
Mary
1834
esogne-
onvain-
ues an-
idu du
pour
nouveau
a porte
ait peint
Au bas
ne clê-
esque la
a trappe
mpêcher
e et pour
u suppli-
e specta-
exécution

cinq de la prison les docteurs Tessier et Ol. Robitaille.

Dans la cour de la prison se trouvait placé un détachement des 17^e et 62^e régiments, pour prêter main forte au besoin. Heureusement qu'il n'y eut pas lieu de requérir leur assistance.

AVANT L'EXÉCUTION.

A 6 heures du matin, le jour de l'exécution, le Rév. P. Maher dit la messe dans la prison. Le condamné y assista avec un grand nombre de personnes et reçut le pain des forts avec une grande ferveur. C'est là qu'il a puisé cette résignation, ce courage admirables qu'il a conservé jusqu'à la fin. Entre 8 et 9 heures, l'intérieur de la cellule de Meehan était le théâtre d'une scène navrante. Sa vieille mère, sa sœur, ses trois frères et d'autres parents, en tout 18 à 20 personnes s'y trouvaient réunies pour lui dire le dernier adieu. Pendant que tous éclataient en sanglots, seul Meehan contenait sa douleur et conserva son assurance. On dut emporter sa sœur évanouie.

Avant les derniers adieux, M. Maclaren, le geôlier de la prison, ayant apporté un verre de vin au prisonnier, Meehan prit le verre et le passa immédiatement à sa mère désolée en lui disant : " Ma mère, vous en avez plus besoin que moi. "

A dix heures, il laissa sa cellule, accompagné de son directeur spirituel, le révd. P. Maher, C. J. Arrivé dans l'appartement des liens, le prisonnier se livra avec résignation à ses deux exécuteurs. On lui lia ensuite les bras, et peu après dix heures il parut sur l'échafaud soutenu par le révd. P. Maher. Il portait le vêtement qu'il avait pendant son procès.

La contenance de l'infortuné était celle d'un homme qui comprend parfaitement l'horreur de sa position, mais qui est déterminé à subir son sort avec un courage inébranlable. Sa démarche était assurée et son attitude courageuse.

Le PÈRE MAHER s'adressant à la multitude dit :

“ Vous êtes tous des chrétiens et j'espère que vous vous conduirez comme des chrétiens en cette occasion solennelle. Prêtez attentivement l'oreille à ce que le prisonnier a à vous dire ; puis retirez-vous et gardez-vous de rien faire pour vous déshonorer. ”

SES DERNIÈRES PAROLES SUR L'ÉCHAFAUD.

Meehan, appuyant les mains sur le bord de l'échafaud, parla en ces termes :

“ Messieurs, — Je vais faire quelques remarques et j'espère que vous voudrez bien m'écouter, car je suis un infortuné destiné à une triste mort.

“ Prenez exemple sur moi et tâchez d’éviter ce qui m’arrive ; car je suis un exemple pour vous tous. Eloignez-vous des mauvaises compagnies, des maisons mal famées, des sorties nocturnes, car cela conduit à une triste fin. Surtout, hommes, gardez vous de suivre les mauvais conseils, qui portent à la haine et à la vengeance. Ce sont ces mauvais conseils qui m’amènent ici aujourd’hui. Je n’ai plus maintenant aucune espérance pour cette vie, il ne me reste plus qu’à espérer en la bonté du Dieu Tout-puissant, qui, j’espère, voudra bien me recevoir bientôt dans son sein. Je puis paraître un meurtrier aux yeux des hommes, mais je suis sûr que je ne le suis pas aux yeux de Dieu ; parce que, je le déclare, je n’ai point eu l’intention d’ôter la vie à ce pauvre jeune homme lors de ce malheureux jour ; que ça n’a pas été non plus l’intention de l’autre pauvre homme qui était avec moi, et j’espère, messieurs, que vous voudrez bien prendre cela en considération, quand il subira son procès ; et que cet exemple que je donne aujourd’hui devra être trouvé suffisant.

“ Il y a bien des années qu’une pareille chose a été vue en cette ville, et, je le déclare à Dieu, jamais j’aurais cru finir mes jours dans un lieu tel que celui-ci. Pardonnez-moi, pour l’amour de Dieu Tout-puissant, si jamais j’ai offensé quelqu’un parmi vous.

“ C’est une prière que je fais sur l’échafaud. C’est une bien triste et déplorable fin pour aucune personne, que la mienne ; et j’espère en Dieu qu’elle ne sera celle d’aucun d’entre vous. Consolez ma pauvre vieille mère et

mes frères lorsque j'aurai laissé cette vie. Et m'a été donné de mauvais conseils—de très-mauvais conseils ;—mais aussi j'ai été bien provoqué—beaucoup provoqué. Il n'y a rien à dire contre ma pauvre vieille mère, qui a vécu dans le même lieu pendant vingt-deux ans, et où elle a élevé honnêtement et pieusement sa nombreuse famille. J'espère et prie Dieu pour qu'elle continue toujours ainsi. Maintenant je souhaite que le Dieu tout-puissant répande sur vous sa bénédiction au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. ”

Vers la fin de son allocution, la voix de l'infortuné, qui jusqu'alors avait été forte et ferme, s'altéra sensiblement et le révd. Père Maher portant son mouchoir aux yeux de Meehan lui adressa à l'oreille des paroles de consolation. Il reprit immédiatement l'assurance qui avait jusqu'alors caractérisé son attitude et répéta en français les remarques faites en anglais. Il parla couramment cette langue et ses paroles furent entendues à une distance considérable. Quand il eut fini de parler en français, il recommença en anglais.

“ Le révd. Père Maher vient de me rappeler quelque chose que j'aurais dû dire, et j'en suis bien aise. S'il se trouve ici de mes amis, ou des personnes qui ont des sympathies pour moi, qu'ils ne songent nullement à tirer vengeance de ceux qui m'ont poursuivi ; il ne pourrait s'ensuivre rien de bon. Pardonnez-leur comme je leur pardonne du fond de mon

oeur. Maintenant je laisse la vie, adieu et que Dieu vous bénisse tous.”

Il répéta ces remarques aussi en français. Son allocution dura en tout un quart d'heure.

Les deux exécuteurs, la tête et le corps couverts par un vêtement noir, apparurent sur l'échafaud, placèrent le prisonnier sur la trappe fatale, lui ajustèrent la corde autour du cou et lui mirent le bonnet blanc sur la tête. Le révérend Père Maher lui présenta ensuite le crucifix à baiser et embrassant lui-même le prisonnier sur la joue, il rentra dans la prison visiblement ému.

Les gardes de la prison, fixant leurs baïonnettes et formant un demi-cercle autour de l'échafaud, se préparèrent à tenir en respect la foule environnante. A 10 heures 20 minutes le bruit sinistre de la trappe qui tombait se fit entendre. L'infortuné venait d'être lancé dans l'éternité et l'immense multitude s'agenouilla simultanément pour prier pour l'âme de celui qui allait paraître en présence de son Créateur.

Immédiatement après la chute de la trappe fatale, une panique s'empara de la foule qui se mit à fuir dans toutes les directions, mais on ne signale aucun accident grave. La garde de la prison réussit à maintenir l'ordre autour de l'échafaud. Le cadavre fut détaché au bout d'une demi-heure.

Par suite de la maladresse des exécuteurs qui avaient mal placé le nœud de la corde, l'agonie de Meehan a été longue. L'infortuné s'est débattu 10 ou 12 minutes dans les angoisses de la mort.

LA COMPLAINTÉ DU CONDAMNÉ.

Tel est le titre d'une chanson qu'on offrait en vente mardi matin dans les rues avant et après l'exécution. Voici cette complainte que nous donnons à titre de curiosité.

CHANSON.

AIR :—*Le quatorze de juillet.*

Adieu donc mes amis, jeunes gens du village,
Recevez de Meehan les adieux pour toujours ;
Pardonnez ma fureur qui fit naître ma rage
Causant mon déshonneur, je le crois, sans retour.

Pearl, écoute-moi donc,
Toi qui fut ma victime.
Je regrette mon crime,
Donne-moi mon pardon.
Je fus ton meurtrier,
J'invoque ta clémence,
Je ferai pénitence,
Pardon au prisonnier !

Le vingt-deux de ce mois, je dois quitter la vie ;
Car aux yeux des humains, Meehan est criminel,
Je le sens bien, mon sort n'est pas digne d'envie,
Car, jugé des humains que dira l'éternel ?

Venez, monde étonné, regardez la potence,
Ce fatal instrument va déchirer mon cœur ;
Je n'attends plus de vous un regard de clémence,
Je le sais, j'ai péché, j'ai mon crime en horreur.

Vous qui m'avez jugé de justes répressailles,
Vous vous croyez le droit d'arbitrer sur mon sort ;
En Dieu vous ordonnez mon jour de funérailles,
En préparant pour moi mon triste jour de mort !

Un triste bonnet blanc va couvrir ma figure,
Je ne verrai plus rien, le fait est entendu,
Ici bas, j'ai vécu d'une vie trop impure,
Il faut tout oublier, pour moi tout est perdu.

Adieu, mère adorée, de qui j'eus la lumière,
Je ne mérite pas qu'on m'ait donnée le jour ;
Pardonnez le regret que je cause à mon père,
C'est mon dernier adieu, chers parents, pour toujours.

GROSPERRIN.

Le Philosophe Groperrin apprend à ses lecteurs qu'il donnera une grande lecture incessamment.

Grand incendie au Japon.

Une lettre du Japon, publiée le 22, dans la *Tribune* de New-York, annonce qu'un incendie a éclaté dans la cité d'Osaka, et que 30,000 maisons et 250 magasins sont devenus la proie des flammes. Le correspondant ajoute que 500 à 1000 personnes y ont péri et que le feu a duré trois jours. La ville d'Osaka est située sur la côte S. O. de l'île de Nippon, à 10 lieus S. O. de Miyako. C'est une des villes impériales et très peuplée ; elle renferme 80,000 habitants en état de porter les armes. C'est une cité très commerçante.

IMPRIMERIE
DU CANADIEN

21,
RUE LA MONTAGNE, BASSE-VILLE,

QUEBEC.

Le soussigné informe ses amis et le pu-
blic qu'il sera toujours prêt à exécuter
à l'Imprimerie du *Canadien* des

IMPRESSIONS

DE TOUTES SORTES

Avec Élégance, Ponctualité, et à
Bon Marché.

EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS.

ON IMPRIME AUSSI
EN OR, EN ARGENT
ET EN COULEUR.

J. N. DUQUET,
Éditeur-Imprimeur du *Canadien*.
Québec, 23 mars 1864.

3

N

EE,

pu-
uter

S

3.

Y

